

*Étaient présents :*

*Secrétaire :*

*Étaient absents :*

*Procurations de vote :*

**OBJET :** 48 - Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux - Signature de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Demandes de subventions - Déménagement des archives municipales et communautaires

Délibération n° 007601

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 03/07/2024

**Séance du 20 juin 2024**

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55  
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

## Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux - Signature de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Demandes de subventions - Déménagement des archives municipales et communautaires

**Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 2	04/06/2024	Favorable unanime

### Résumé :

Par délibération du 18 janvier 2018, la Ville s'est engagée pour la réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel situé 14 chemin des Prés de Vaux, acquis à VNF en janvier 2014 afin d'y installer le service des archives assurant également le traitement, la conservation et la diffusion des archives communautaires.

En effet, les collections sont stockées actuellement dans des espaces loués (120 000 € en 2022) dont les conditions de conservation ne répondent plus aux exigences réglementaires.

Ce projet a été complété par délibération du 23 janvier 2020, avec la décision d'installer en complément des archives qui n'occupe pas la totalité des espaces disponibles :

- une partie des magasins de livres de la future Grande Bibliothèque,
- l'atelier de couture et la réserve de costumes de la Scène Nationale (Deux Scènes) et du Centre Dramatique National (CDN). Anciennement situé au Kursaal, cet atelier de couture a dû trouver un autre emplacement pour des raisons de sécurité incendie. Ces travaux seront pris en charge financièrement par la Ville de Besançon.

Sur la base d'une procédure avec négociation, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres du 23 juillet 2020 à l'agence BASALT Architecture mandataire de l'équipe pour un montant d'honoraires de 159 941,19 € HT (valeur juin 2020) sur la base d'une enveloppe financière de travaux (hors aménagements des espaces extérieurs) de 1 900 000 € HT (valeur janvier 2020).

Sur la base des études d'avant-projet définitif validées en comité de pilotage du 20 février 2024, le coût prévisionnel définitif des travaux de la tranche ferme est fixé à 2 445 000 € HT (valeur novembre 2023), soit un budget de l'opération toutes dépenses confondues estimé à 3 680 528 € TTC, financé à 50% par la Ville de Besançon (archives municipales, atelier couture et réserve de costumes) et 50% par Grand Besançon Métropole (archives communautaires et silo Grande Bibliothèque représentant 35%).

Le foncier est acquis pour moitié par Grand Besançon Métropole.

L'avenant au marché de maîtrise d'œuvre a pour objet d'établir le forfait de rémunération définitive et d'arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux. Le nouveau forfait de rémunération est fixé à 242 019,46 € HT, soit une augmentation globale de 51,32 % par rapport au montant initial du marché, pour laquelle la commission d'appel d'offres du 31 mai 2024 a rendu un avis favorable.

### I - Contexte

Le projet concerne l'aménagement d'espaces de stockage pour les archives municipales et communautaires sur le site d'un ancien bâtiment industriel édifié sur une butte artificielle, le long du Doubs, dans le quartier des Prés de Vaux.

Ce bâtiment abritera :

- les collections municipales et communautaires actuellement stockées dans des espaces loués auprès d'une société privée, dont les conditions de conservation ne donnent plus satisfaction,
- des locaux connexes (salle de tri, bureaux du personnel notamment),
- un silo de conservation d'une surface de plancher de 615 m<sup>2</sup> à l'usage des collections de la future Grande bibliothèque, ainsi qu'un bureau lié à l'activité de dépôt légal,
- l'atelier de couture et la réserve de costumes de la Scène Nationale (Deux Scènes) et du Centre Dramatique National (CDN) de Besançon.

La partie archives étant à la fois municipale et communautaire, le financement des travaux est porté à la fois par la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole, les travaux du silo de conservation de la future Grande Bibliothèque sont financés par Grand Besançon Métropole, qui se porte acquéreur de la moitié du foncier.

Afin de garantir la cohérence de ce projet répondant à la fois à des besoins de compétences communales et communautaires, une convention, actant la co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole, dont la Ville sera le maître d'ouvrage unique, est conclue.

## **II - Evolutions apportées au projet**

Au stade du programme, l'enveloppe prévisionnelle provisoire des travaux était fixée à 1 900 000 € HT (valeur janvier 2020).

Le projet d'aménagement de l'ancien bâtiment industriel au stade avant-projet définitif intègre plusieurs modifications du programme :

- l'installation de rayonnages mobiles afin d'optimiser les surfaces et obtenir les linéaires nécessaires au relogement des linéaires loués,
- le renforcement des dallages des halles de stockage permettant de reprendre la charge des rayonnages d'archives et de livres,
- l'installation d'une chaudière bois déchiqueté et granulés à la place d'une chaudière gaz,
- le traitement de la toiture comme une 5<sup>ème</sup> façade demandé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Ces modifications portent le coût prévisionnel définitif des travaux de la tranche ferme à 2 445 000 € HT (valeur novembre 2023).

## **III - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

A ce jour, trois avenants ont été passés au marché de maîtrise d'œuvre :

- 1<sup>er</sup> avenant sans incidence financière régularisant le changement de coordonnées d'un des cotraitants ;
- 2<sup>ème</sup> avenant d'un montant de 20 400 € HT concernant l'étude de deux scénarios supplémentaires permettant de comparer le coût de la rénovation complète des halles de stockage par rapport à leur déconstruction et reconstruction ainsi que l'aménagement des magasins sur deux niveaux ;
- 3<sup>ème</sup> avenant d'un montant de 4 250 € HT concernant la reprise du scénario en adéquation avec le budget de l'opération inscrit au PPI.

Conformément à l'article L2421-5 du Code de la commande publique, l'évolution de l'enveloppe financière prévisionnelle doit être prise en compte par une modification conventionnelle du marché public de maîtrise d'œuvre.

L'avenant n°4 d'un montant de 57 428,27 € HT a pour objet d'établir le forfait de rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre, compte tenu du montant prévisionnel définitif des travaux.

Le nouveau forfait de rémunération est ainsi fixé à 242 019,46 € HT, soit une augmentation de 51,32 % par rapport au montant initial du marché.

La commission d'appel d'offres du 31 mai 2024 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

## **IV - Budget de l'opération**

Le budget de l'opération toutes dépenses confondues hors foncier est estimé à 3 067 107 € HT, soit 3 680 528 € TTC répartis comme suit :

	Montant TTC
<b>Travaux</b> (valeur novembre 2023)	2 934 000 €
<b>Honoraires de maîtrise d'œuvre</b> (valeur juin 2020)	290 424 €
<b>Provisions pour aléas</b> permettant de faire face aux sujétions techniques imprévues	144 000 €

<b>Provisions pour révisions de prix</b> permettant d'absorber les hausses jusqu'à l'achèvement des travaux prévu à l'été 2026 : - des marchés de prestations intellectuelles (valeur juin 2020) - des travaux (valeur novembre 2023)	145 528 €
<b>Autres frais</b> (prestations intellectuelles hors maîtrise d'œuvre, déménagement des archives en interne, dépenses diverses ...)	166 576 €

## **V - Plan de financement**

Le financement de l'opération (études et travaux, hors foncier) sera assuré à :

- 50% par la Ville (pour les archives municipales, l'atelier de couture et la réserve de costumes),
- 50% par GBM (pour les archives communautaires et le silo Grande Bibliothèque représentant 35%).

Sur la base du montant prévisionnel indiqué ci-dessus, cela représente une participation respective de 1 533 553,50 € HT pour la Ville de Besançon et pour Grand Besançon Métropole, avant subventions. La Ville de Besançon assurera le préfinancement de l'opération dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

La Ville de Besançon sera en charge de la recherche de financements pour la partie du bâtiment dédié aux archives, à l'atelier de couture et la réserve de costumes, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

ADEME	50 000 €
Région Bourgogne-Franche-Comté (Effilogis - études)	30 000 €
Département du Doubs	299 043 €
Union Européenne (FEDER)	496 486 €
Autofinancement	1 118 191 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 993 620 €</b>
TVA	398 724 €
<b>TOTAL TTC TDC</b>	<b>2 392 344 €</b>

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

La partie silo Grande Bibliothèque, dont le montant est estimé à 1 288 184 € TTC, fait l'objet d'un plan de financement spécifique pour laquelle des subventions seront sollicitées par Grand Besançon Métropole.

## **VI - Calendrier prévisionnel de l'opération**

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Autorisation d'urbanisme: juillet 2024
- Finalisation des études : août 2024
- Consultation des entreprises, analyse, négociation et attribution des marchés de travaux : septembre 2024 à janvier 2025
- Démarrage des travaux : début d'année 2025, pour une durée de 18 mois
- Livraison des travaux : été 2026
- Aménagement des locaux : automne 2026

Mmes Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLILOLO (1), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (2), Carine MICHEL (1), Juliette SORLIN (1), et MM. Hasni ALEM (2), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- approuve le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 4 d'un montant de 57 428,27 € HT, au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des anciens locaux VNF,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'ADEME, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, l'Union Européenne et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à venir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 19

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

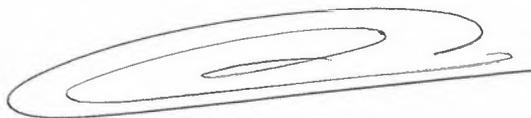
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Emmanuel LAFARGE,  
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT